



Conseil intercommunal de l'ASIJ **Décisions de la séance du 18.09.2019**

Présidence : Monsieur Bernard Perret, Forel (Lavaux)

Dans sa séance du 18 septembre 2019, les délégués des communes membres de l'ASIJ ont :

- Assermenté Monsieur Dan-Henri Weber de Forel (Lavaux)
- Adopté le Préavis 02/19 – Règlement du Conseil d'Établissement de l'Établissement primaire et secondaire du Jorat de Mézières.
- Adopté Préavis 03/19 - Demande de crédit d'étude de Fr. 37'000.-- TTC pour mise à l'enquête de la réfection de la façade sud de 1991 et la verrière ainsi que création d'un local externe de 20m² au Collège du Raffort à Jorat-Mézières. *
- Adopté le préavis 04/19 – Budget 2020.

Ainsi délibéré en séance le 18 septembre 2019

Au nom du Conseil Intercommunal
de l'ASIJ

Bernard Perret
Président



Fabienne Blanc
Secrétaire

** Conformément aux articles 112 et ss LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district dans lequel l'association a son siège dans un délai de dix jours, qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public dans le cas de l'art. 113,*